



Sud meurthe-et-mosellan : une analyse multidimensionnelle du bien-être

Le revenu n'est pas le seul déterminant du bien-être, d'autres facteurs interviennent : l'insertion sur le marché du travail, la qualité du logement, les moyens de l'accessibilité, les aménités, etc., qui peuvent détériorer a priori la qualité de vie. Ils doivent être pris en compte pour mesurer le bien-être des individus, ce qui suppose que l'on sache estimer leur importance relative. L'approche par les capacités ne réduit plus la pauvreté aux seules ressources monétaires, mais la voit comme une inadéquation des capacités/capacités des individus, compte tenu de leur environnement social et de leurs caractéristiques personnelles. Sa traduction spatialisée permet de rendre compte du rôle joué par la localisation résidentielle sur les opportunités de bien-être. Ainsi le bien-être capabiliste mesuré à l'échelle de chaque commune du département permet de détecter l'existence de zones ségréguées et de rendre compte de l'effet d'agglomération joué par Nancy.

Le SCoTSud54 est le plus grand SCoT (Schéma de cohérence territoriale) de France, par sa superficie et par le nombre de communes et d'intercommunalités. Son périmètre regroupe 465 communes, 30 EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale), soit 570 000 habitants et 222 000 emplois. Il résulte d'une volonté commune des plus grandes collectivités du territoire, pour répondre à l'objectif de créer une dynamique de la Lorraine Sud renforçant l'émergence de la métropole Lorraine, dans le cadre des coopérations du bipôle métropolitain Metz-Nancy et de l'espace central, ainsi que du réseau de villes du Sillon Lorrain. Cet avenir partagé sera ainsi construit en réunissant un vaste territoire dans un même espace de contribution et de solidarité.

Cet article vise à explorer l'existence ou non d'une ségrégation socio-spatiale de l'espace couvert par le SCoT. On considérera que l'espace est ségrégué si la distribution des niveaux de pauvreté en son sein n'est pas aléatoire,

mais si les espaces ont au contraire tendance à être localisés à proximité d'espaces dont les niveaux de pauvreté sont similaires. En d'autres termes, on propose de dire que le périmètre couvert par le SCoT est ségrégué si la fracture sociale se double d'une fracture spatiale.

L'approche par les capacités

Une première thèse définit la pauvreté en termes de ressources. La pauvreté résulte d'un manque, d'une non-possession. Dans cette approche, la pauvreté est unidimensionnelle puisqu'elle n'est définie qu'en termes de revenu ou de consommation. Une seconde thèse, dite approche des capacités (A. K. SEN), considère que ce qui permet de réduire la pauvreté n'est pas la possession de biens, mais ce que les individus qui possèdent ces biens sont capables d'en tirer. Les biens ou les ressources deviennent des moyens pour chacun d'entre nous de réaliser la vie qu'il souhaite mener. Cette approche multidimensionnelle ne réduit plus la



pauvreté aux seules ressources monétaires. La pauvreté ne sera plus perçue uniquement comme un manque de ressources (monétaires ou en termes de biens et services), mais comme une inadéquation des capacités de l'individu, compte tenu de son environnement social et de ses caractéristiques personnelles. Cette approche met l'accent sur l'importance de la liberté d'accomplir dans la mesure du bien-être des individus.

Si l'on reprend les travaux d'E. TOVAR [2008, 2009], il est possible de distinguer dans le cadre de l'approche par les capacités trois éléments dans la composition du bien-être, appelé «bien-être capabiliste» : les réalisations effectives (RE), la liberté d'opportunité (LO) et la liberté procédurale (LP).

Le premier facteur, RE, correspond aux réalisations effectives des individus. Elles recouvrent l'ensemble des choses qu'un individu peut aspirer à faire ou à être, à savoir leurs fonctionnements (functionnings en anglais) :

- «Avoir un revenu décent» : ce qu'un individu possède et consomme, sa richesse monétaire, son panier de biens de consommation ;
- «Avoir un logement décent» ;
- «Être bien inséré sur le marché du travail» : renvoie à la prise en compte du degré de précarité des individus sur le marché du travail ;
- «Être à proximité des emplois» ;

- «Avoir un accès immédiat aux aménités urbaines» : il est important de tenir compte des aménités urbaines auxquelles l'individu a accès à proximité de sa localisation (commerces, services administratifs, culturels et sportifs existant dans le périmètre de sa commune de résidence).

Le deuxième facteur tient compte de l'étendue et de la diversité de ce que l'individu est libre d'accomplir, c'est-à-dire de l'ensemble de la gamme des opportunités dont il dispose. La liberté d'opportunité (LO) est appréciée grâce à l'ensemble des capacités de l'individu, qui reprend l'ensemble des fonctionnements qui lui sont potentiellement accessibles :

- «Avoir une éducation suffisante» ;
- «Avoir accès à un tissu social diversifié et favorable» : un individu aura d'autant plus de chances d'atteindre une condition sociale élevée dans l'échelle des valeurs sociales que son environnement sera peuplé d'individus favorisés et qu'il sera confronté dans son environnement quotidien à de nombreuses trajectoires différentes éloignées de sa situation ;
- «Avoir accès aux opportunités offertes par la ville» : reflète l'intérêt croissant porté à la question de l'accessibilité à la ville en relation avec la question des inégalités urbaines.

Le dernier facteur rend compte du degré de contrôle que les individus exercent sur leur propre destinée,

étant donné le système socio-économique dans lequel ils sont insérés. Ce degré de contrôle dépend notamment de leur degré d'immunité et d'autonomie dans le processus de choix. L'immunité correspond à l'absence d'interférences de la part du reste du monde dans la procédure de choix. L'autonomie est le pouvoir effectif de prendre leurs décisions dont disposent les individus.

Vouloir pleinement appréhender la liberté dont jouit un individu conduit donc à considérer aussi sa liberté procédurale (LP) :

- «Avoir les moyens de l'accessibilité», dépend de la mobilité des individus (localisation à proximité d'une station de transports en commun, possession d'un véhicule particulier, etc.) ;
- «Ne pas être discriminé» : rien ne sert d'avoir les moyens de se rendre à un entretien d'embauche si l'on est mis à l'écart à cause de la réputation du quartier où l'on vit ;
- «Être intégré à la vie sociale et politique».

Au total, on propose d'utiliser un bien-être capabiliste BC = (RE, LO, LP) composé des réalisations effectives, de la liberté d'opportunité et de la liberté procédurale des individus. La mesure de ces fonctionnements est réalisée pour chaque commune de chacune des quatre zones du département de Meurthe- et-Moselle. L'espace de référence est celui du département Zones d'étude.

Les indicateurs associés à chaque dimension du bien-être

Le premier facteur correspond aux réalisations effectives des individus. Elles recouvrent l'ensemble des choses qu'un individu peut aspirer à faire ou à être.

	Facteurs individuels	Facteurs locaux
Réalisations effectives	«Avoir un revenu décent» (RE1)	«Avoir un accès immédiat aux aménités urbaines» (RE4)
	«Avoir un logement décent» (RE21, RE22)	«Être à proximité des emplois » (RE5)
	«Être bien inséré sur le marché du travail» (RE3)	«Avoir accès à un logement à prix modéré» (RE6)
		«Être à proximité d'aménités culturelles, naturelles et environnementales» (RE7)
Liberté d'opportunité	«Avoir une éducation suffisante» (LO1)	«Avoir accès à un tissu social diversifié et favorable» (LO2)
Liberté procédurale	«Avoir les moyens de l'accessibilité» (LP1)	«Avoir accès aux transports collectifs» (LP2)
	«Être intégré à la vie sociale et politique » (LP3)	

N.B. : Lecture des cartes : plus la couleur va vers le rouge, plus le niveau de bien-être associé au fonctionnement est élevé. La discrétisation choisie suit la méthode de Jenks (1977), qui vise à minimiser la variance intra-classes et à maximiser la variance inter-classes, ce qui a pour effet de produire des classes homogènes. Le nombre de classes a été fixé à 6.

«Avoir un revenu décent» (RE1)

Cet indicateur représente ce qu'un individu possède et consomme, et notamment sa richesse monétaire. On utilise ici le revenu fiscal médian par commune et unité de consommation en 2007 (source DGI, Impôt sur le revenu des personnes physiques). Disponible dès le seuil de 50 ménages, le revenu fiscal médian est l'indicateur le plus largement diffusé. S'il garantit le respect de la confidentialité des données individuelles, il présente également l'avantage de ne pas être déformé par les revenus extrêmes.

Le revenu médian par unité de consommation (UC) permet de mesurer le niveau central de la distribution du revenu fiscal par UC, en partageant les personnes en deux groupes de tailles égales : la première moitié des personnes ont des revenus par UC inférieurs à cette valeur et la deuxième moitié des personnes ont des revenus par UC supérieurs à cette valeur.

La médiane du revenu fiscal par UC s'établit à 16 784 euros en Meurthe-et-Moselle en 2007, autrement dit la moitié des personnes appartiennent à un ménage meurthe-et-mosellan qui déclare un revenu fiscal par unité de consommation inférieur à 16 784 euros. Les revenus sont les plus élevés dans la zone de Nancy et les plus faibles du département dans la zone de Lunéville.

(Voir carte RE1)

«Avoir un logement décent» (RE21, RE22)

Ce fonctionnement est mesuré à partir de deux indicateurs.

Le premier indicateur (RE21) cherche à déterminer le degré d'occupation du logement. On mesure ce fonctionnement à partir du nombre de ménages en situation de «suroccupation». Le taux d'occupation compare le nombre de pièces que comporte le logement avec le nombre de pièces considéré comme nécessaire au ménage. Un logement auquel il manque au moins une pièce est en situation de suroccupation. À noter que selon cette définition, les stu-

dios sont suroccupés par construction. À l'inverse, on parle de sous-occupation modérée si le logement compte une pièce de plus que la norme, de sous-occupation prononcée à partir de deux pièces de plus. Le nombre de pièces nécessaire au ménage est décompté de la manière suivante : une pièce de séjour pour le ménage ; une pièce pour le couple principal ; pour les autres personnes mariées du logement, une pièce pour deux personnes ; une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ; pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans ; sinon, une pièce par enfant.

En 2006, 5,4% des ménages lorrains habitent un logement suroccupé. Plus visible dans les zones urbaines, la suroccupation concerne 23 700 ménages en Meurthe-et-Moselle, dont 19 000 dans la seule zone de Nancy. L'indicateur retenu pour la carte est la proportion de ménages par commune qui ne sont pas en situation de suroccupation.

Le second indicateur (RE22) s'intéresse au confort des logements et comptabilise la proportion de logements confortables par commune. Un logement est réputé «confortable», si il dispose de baignoire ou douche, de toilettes et de chauffage central. 62% des logements du département sont «confortables», cette proportion tombe à 52% dans la zone de Lunéville.

(Voir carte RE21 et carte RE22)

En complément : «Les conditions de logement des ménages à revenus modestes s'améliorent», Josnin R., Robert A., Le point sur, Observation et statistiques, CGDD, n° 29, octobre 2009.

Pour en savoir plus : «Le logement des Lorrains en 2006 : une forte dynamique malgré une population stagnante», Florémont M., Insee Économie Lorraine, n° 176, juillet 2009.

«Être bien inséré sur le marché du travail» (RE3)

Ce fonctionnement prend en compte le degré de précarité des individus sur le marché du travail. La précarité de l'emploi dépend de la stabilité du contrat de travail d'un individu et elle renvoie également à la manière dont l'individu envisage sa position professionnelle et l'évolution de celle-ci.

Deux éléments jouent alors sur la nature précaire d'un emploi : sa temporalité (temps partiel vs. temps complet) et sa longévité (CDI vs. CDD, intérim, etc.). On qualifie généralement de précaire tout emploi autre qu'un contrat à durée indéterminée à temps complet. Outre le CDI, d'autres statuts (titulaire de la Fonction publique, employeur, travailleur indépendant, aide familial) garantissent également la stabilité du contrat de travail et peuvent être inclus dans le statut le plus favorable par opposition auquel on définit le halo des emplois précaires.

Pour mesurer ce fonctionnement, il faut ordonner les statuts sur le marché du travail selon leur degré de précarité. Nous postulons que le degré de précarité d'un contrat est plus affecté par sa longévité que par sa temporalité, de sorte qu'un emploi stable à temps partiel est classé comme moins précaire qu'un contrat temporaire à temps complet. On aboutit au classement suivant : emploi stable à temps complet (1), emploi stable à temps partiel (2), contrat temporaire à temps complet (3), contrat temporaire à temps partiel (4), contrat ponctuel à temps complet (5), contrat ponctuel à temps partiel (6), chômeur (7), inactif (8).

$\theta_h = \frac{h}{\sum_{h=1}^H h}$ est le degré de précarité

affecté à chacun des $H=8$ statuts h sur le marché du travail et s_{jh} la part des individus résidant dans la commune i et dont le statut sur le marché du travail est h . L'indicateur de précarité de l'insertion sur le marché du travail associé à chaque commune i s'écrit alors :

$$RE3_i = \frac{\sum_{h=1}^H \theta_h s_{ih}}{\sum_{i=1}^n \sum_{h=1}^H \theta_h s_{ih}}$$

L'indicateur varie peu en moyenne entre les zones. À l'intérieur des zones, des différences notables existent entre les communes, en particulier dans la zone de Nancy.

(voir carte RE3)

«Avoir un accès immédiat aux aménités urbaines» (RE4)

Ce fonctionnement reflète l'intérêt croissant porté à la question de l'accessibilité à la ville, en relation avec la question des inégalités urbaines. L'indicateur d'accessibilité moyenne à une gamme E d'équipements «au plus proche du domicile» est donné par :

$$IA(E)_i = \frac{\sum_{j \in E} w_j - IA_j}{\sum_{j \in E} w_j}$$

$$RE4_i = \text{Max}(IA(E)_i) - IA(E)_i$$

avec :

- te correspond au temps en heures pleines d'accès à tel équipement,
- IA_j : indicateur d'accessibilité à l'équipement j qui s'écrit $IA=2*te$

En l'absence de l'information sur la fréquence d'utilisation des équipements, on utilise pour w_j , la fréquence sur le territoire. L'hypothèse sous-jacente est que «plus un équipement est présent sur le territoire, plus la population le fréquente souvent et cela dans les mêmes proportions».

Cet indicateur permet de mettre en évidence les communes (ou les territoires) qui ont un accès moins aisé aux «équipements les plus fréquentés» de E (que l'on approxime par les «équipements les plus fréquents» de E). Cet indicateur est calculé pour la gamme des équipements de proximité.

L'accessibilité est maximale pour la zone de Nancy, où un équipement de proximité est en moyenne à 7 minutes du domicile.

Base Permanente des Équipements : www.insee.fr/fr/themes/

(voir carte RE4)

«Être à proximité des emplois» (RE5)

Ce fonctionnement concerne la disponibilité de l'emploi dans la commune elle-même. Cet indicateur a pour vocation d'apprécier en quoi la

localisation même dans une commune donnée constitue ou non un handicap dans l'obtention d'un emploi, quel que soit le type de celui-ci. Nous utilisons la proportion d'individus dont le travail est situé à l'intérieur de la commune parmi la population active ayant un emploi.

L'accessibilité aux emplois sur place varie entre 19,8% dans la zone de Nancy et 24% dans la zone de Pont-à-Mousson.

(voir carte RE5)

«Avoir accès à un logement à prix modéré» (RE6)

L'indicateur retenu est la part de logements sociaux par commune.

Cette part qui avoisine les 3% pour le département dans son ensemble, atteint 4,3% dans la zone de Nancy.

(voir carte RE6)

«Être à proximité d'aménités culturelles, naturelles et environnementales» (RE7)

Le terme d'«aménité» est emprunté à l'anglais amenity, synonyme d'agrément, de tout ce qui peut rendre un endroit agréable. Plusieurs méthodes existent pour tenter d'évaluer, d'estimer la valeur marchande de ces aménités (prix hédoniques, évaluation contingente, indices ou échelles d'aménités).

Les aménités climatiques varient peu entre les communes du département (climat de type semi-continentale) et au regard de la difficulté d'objectiver l'évaluation économique des paysages, nous retiendrons le potentiel d'accueil touristique pour 1 000 habitants, comme un proxy des aménités naturelles et culturelles dont bénéficient les communes et leurs habitants. On fait ici l'hypothèse selon laquelle les aménités culturelles (sites classés au patrimoine Unesco, sites remarquables) et naturelles (littoral, montagne, climat, lacs/ri vières) constituent de véritables avantages comparatifs territoriaux en termes d'activités touristiques et de développement économique résidentiel.

Le potentiel d'accueil touristique rapporte le nombre de campings, d'hôtels et de résidences secondaires à la population résidente dans la commune. Ce potentiel s'avère particulièrement significatif dans la zone de Lunéville.

(voir carte RE7)

«Avoir une éducation suffisante» (LO1)

Ce fonctionnement est apprécié à l'aide du dernier diplôme obtenu par les individus sortis du système éducatif. Pour mesurer ce fonctionnement, il faut tenir compte de la structure de la population des zones étudiées. Pour ce faire, on note e_{mk} de la classe d'âge $m=1,M$ possédant le niveau de diplôme $k=0,K$.

Soient :

$$E_m = \sum_{k=0}^K e_{mk}, \text{ effectif total de la}$$

classe d'âge m

$d_k = k / K$, un paramètre qui tient compte du niveau de diplôme

$$\tau_m = \frac{\sum_{k=1}^K d_k e_{mk}}{\sum_{k=1}^K e_{mk}}$$

Le niveau d'éducation de la commune i s'écrit :

$$LO1_i = \frac{\sum_{m=1}^M \tau_m e_{mk}}{\sum_{m=1}^M \sum_{k=1}^K e_{mk}}$$

Le niveau d'éducation dans la zone de Nancy se situe cinq points au-dessus de la moyenne départementale.

«Avoir accès à un tissu social diversifié et favorable» (LO2)

On formule ici deux hypothèses. La première est qu'un individu aura d'autant plus de chances d'atteindre une condition sociale élevée dans l'échelle des valeurs sociales que son environnement sera peuplé d'individus favorisés («effet de pairs»). La seconde est qu'il sera d'autant plus facile à un individu de poursuivre des opportunités diverses qu'il sera confronté dans son environnement quotidien à de nombreuses trajec-

toires différentes éloignées de sa situation.

Pour apprécier le fonctionnement, on utilise les catégories socioprofessionnelles (PCS) de la population résidant dans chaque commune ou y travaillant.

On classe ensuite les PCS de la façon suivante : cadres et professions intellectuelles supérieures, artisans/commerçants et chefs d'entreprises, professions intermédiaires, employés, agriculteurs exploitants, ouvriers, retraités, autres personnes sans activité professionnelle.

$$\delta q = \frac{q}{\sum_{q=1}^8 q}$$

est la pondération affectée à chaque type $q = 1,8$ de PCS classées dans l'ordre croissant.

La part de la population active de la commune i dont la PCS est de type q , selon qu'il s'agit de la population résidant dans la commune i ou y travaillant s'écrit :

$$LO2i = \frac{1}{2} \left[\sum_{q=1}^8 \delta_q p_{iq}^{LR} + \sum_{q=1}^8 \delta_q p_{ip}^{LT} \right]$$

Aux deux bornes du département, on trouve les zones de Nancy et de Lunéville.

(voir carte LO2)

«Avoir les moyens de l'accessibilité» (LP1)

Ce fonctionnement participe de la dimension de la liberté procédurale du bien-être individuel et s'apprécie en termes d'indépendance de l'individu dans sa mobilité quotidienne. Si l'accessibilité aux emplois et équipements est importante en termes de liberté d'opportunité, le fait d'avoir les moyens de transformer cette accessibilité potentielle en contact réel est tout aussi important. Le fonctionnement «Avoir les moyens de l'accessibilité» dépend du degré de mobilité des individus (accessibilité aux infrastructures de transport, nombre de modes de transport empruntés, possession d'un véhicule personnel, etc.). On apprécie ici ce fonctionnement avec le pourcentage d'individus qui appartiennent à un ménage disposant d'au moins une voiture.

91,5% des ménages de la zone de Pont-à-Mousson disposent d'au moins une voiture.

(voir carte LP1)

«Avoir accès à une offre de transports collectifs» (LP2)

Pour mesurer ce fonctionnement, deux indicateurs sont disponibles : l'offre en transports en commun par commune (nombre de dessertes par li-

gnes régulières d'autocars (Ted'54) (LP21), la part des déplacements domicile-travail en transports en commun par commune de résidence des actifs en 2006 (LP22).

La part des actifs utilisant des transports en commun dans leurs déplacements domicile-travail varie de 2,39% (zone de Toul) à 4,90% (zone de Nancy).

(voir carte LP2)

«Être intégré à la vie sociale et politique» (LP3)

Un individu jouira de la pleine maîtrise de sa trajectoire de vie au niveau le plus général s'il participe pleinement à la régulation du système social dans lequel il est inséré. Pour apprécier ce fonctionnement, une solution simple est d'indiquer le taux de participation des habitants de chaque commune aux élections régionales de 2010 (LP32).

La participation la plus faible est enregistrée dans la zone de Nancy.

(voir carte LP3)

Nous disposons au final de 13 indicateurs qui constituent la base d'information sur le bien-être capabiliste de chaque commune du département.

Corrélations entre les dimensions du bien-être

Coefficients de corrélation de Pearson

		RE1	RE21	RE22	RE3	RE4	RE5	RE6	RE7	LO1	LO2	LP1	LP2	LP3
	Vecteur de poids	0,06	0,05	0,06	0,07	0,06	0,1	0,07	0,15	0,08	0,10	0,06	0,08	0,07
RE1	Avoir un revenu décent	1,00												
RE21	Ménages en situation de non «sur-occupation» du logement	-0,07	1,00											
RE22	Proportion de logements confortables	0,58	-0,07	1,00										
RE3	Etre bien inséré sur le marché du travail	0,41	0,13	0,27	1,00									
RE4	Avoir un accès immédiat aux aménités urbaines	0,34	-0,27	0,37	-0,13	1,00								
RE5	Etre à proximité des emplois	-0,26	0,14	-0,20	-0,03	-0,37	1,00							
RE6	Avoir accès à un logement à prix modéré	0,20	-0,41	0,30	-0,17	0,58	-0,28	1,00						
RE7	Etre à proximité d'aménités naturelles, culturelles et environnementales	-0,39	0,02	-0,44	-0,18	-0,24	0,15	-0,14	1,00					
LO1	Avoir une éducation suffisante	0,38	0,08	0,28	0,48	-0,04	0,04	-0,09	-0,01	1,00				
LO2	Avoir accès à un tissu social diversifié et favorable	0,30	-0,07	0,28	0,13	0,23	-0,09	0,12	-0,18	0,22	1,00			
LP1	Avoir les moyens de l'accessibilité	0,03	0,34	0,04	0,38	-0,49	0,23	-0,55	0,14	0,26	-0,03	1,00		
LP2	Avoir accès à une offre de transports collectifs	0,30	-0,35	0,29	-0,04	0,45	-0,17	0,55	-0,16	0,07	0,18	-0,34	1,00	
LP3	Etre intégré à la vie sociale et politique	-0,22	0,14	-0,28	0,06	-0,49	0,24	-0,35	0,26	0,16	-0,19	0,37	-0,21	1,00

En gras, valeurs significatives (au seuil $\alpha=0,050$)

Statistiques descriptives des indicateurs de bien-être

	Zones	Nancy	Toul	Pont-à-Mousson	Lunéville	Autres	Meurthe-et-Moselle
RE1	Avoir un revenu décent						
	Minimum	14 808	13 729	14 112	12 579	11 288	11 288
	Médiane	19 029	16 548	17 730	15 588	16 775	16 784
	Maximum	23 737	22 030	19 100	18 622	19 902	23 737
	Moyenne	18 928	16 539	17 306	15 490	16 587	16 926
RE21	Ménages en situation de non «sur-occupation» du logement						
	Minimum	79,2	83,3	87,5	80	87,5	79,2
	Médiane	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Maximum	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Moyenne	98,3	98,5	98,9	99	98,4	98,6
RE22	Proportion de logements confortables						
	Minimum	0,0	0,0	36	22,5	21,4	0,0
	Médiane	72,5	58,4	64,3	52,0	67,9	63,5
	Maximum	97,6	88,5	85,5	89,5	92,9	97,6
	Moyenne	71,2	58,8	64,4	52,0	66,3	62,3
RE3	Etre bien inséré sur le marché du travail						
	Minimum	0,42	0,34	0,38	0,33	0,27	0,27
	Médiane	0,50	0,48	0,50	0,46	0,48	0,48
	Maximum	0,96	0,60	0,58	0,64	0,56	0,96
	Moyenne	0,51	0,48	0,49	0,46	0,48	0,48
RE4	Avoir un accès immédiat aux aménités urbaines						
	Minimum	2,2	0,0	3,1	0,2	1,9	0,0
	Médiane	11,1	8,9	8,8	9,1	11,3	10,0
	Maximum	18,5	18,5	18,5	18,5	18,5	18,5
	Moyenne	11,8	9,2	9,2	9,1	11,4	10,3
RE5	Etre à proximité des emplois						
	Minimum	0,0	9,3	12,3	9,0	9,7	0,0
	Médiane	18,4	23,1	23,1	21,1	17,9	20,5
	Maximum	55,4	47,4	54,0	47,6	46,3	55,4
	Moyenne	19,8	23,7	24,0	22,4	19,5	21,6
RE6	Avoir accès à un logement à prix modéré						
	Minimum	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Médiane	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Maximum	44,3	31,9	25,9	26,9	49,6	49,6
	Moyenne	4,3	2,1	1,6	1,3	3,6	2,6
RE7	Etre à proximité d'aménités naturelles, culturelles et environnementales						
	Minimum	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Médiane	4,4	22,5	14,5	27,0	5,3	11,7
	Maximum	333,3	230,8	139,5	416,7	897,4	897,4
	Moyenne	12,6	35,3	23,5	41,5	24,9	27,9
LO1	Avoir une éducation suffisante						
	Minimum	26,2	16,7	23,2	16,7	17,6	16,7
	Médiane	44,6	40,8	40,1	35,8	37,4	39,6
	Maximum	81,3	75,0	64,7	63,3	55,0	81,3
	Moyenne	45,1	40,7	41,4	36,9	37,1	40,0
LO2	Avoir accès à un tissu social diversifié et favorable						
	Minimum	21,4	17,9	17,4	16,9	10,9	10,9
	Médiane	51,9	48,6	48,9	47,1	48,5	49,1
	Maximum	62,4	72,5	66,9	69,3	62,9	72,5
	Moyenne	51,4	48,4	47,7	46,2	47,4	48,2
LP1	Avoir les moyens de l'accessibilité						
	Minimum	68,0	78,9	81,4	75,2	73,5	68,0
	Médiane	91,8	91,7	92,1	90,8	90,6	91,3
	Maximum	100,0	100,0	100,0	100,0	98,5	100,0
	Moyenne	90,6	91,3	91,5	90,4	89,9	90,6
LP2	Avoir accès à une offre de transports collectifs						
	Minimum	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Médiane	3,53	2,49	2,81	3,01	2,27	2,81
	Maximum	22,31	7,03	15,85	14,52	10,58	22,31
	Moyenne	4,90	2,39	3,83	3,40	2,67	3,47
LP3	Etre intégré à la vie sociale et politique						
	Minimum	37,7	33,6	38,7	37,5	30,9	30,9
	Médiane	51,2	56,5	53,7	55,8	44,7	52,0
	Maximum	85,0	79,4	74,8	100,0	76,9	100,0
	Moyenne	52,6	56,6	53,5	56,9	45,7	53,0

Plus la valeur est élevée et plus le niveau de bien-être associé au fonctionnement est élevé

Sources : Insee, Recensement de la population 2006 DGI, Impôt sur le revenu des personnes physiques 2007 Insee, Base Permanente des Équipements 2006

Un bien-être inégalement réparti dans l'espace

Premier constat, les fonctionnements sont significativement corrélés avec le revenu (colonne RE1), à l'exception des fonctionnements «Avoir un logement décent (situation de non-suroccupation)» (RE21) et «Avoir les moyens de l'accessibilité (au moins une voiture)» (LP1). Les meilleures corrélations positives (coefficients supérieurs à 0,5) sont celles entre le revenu et le niveau de confort du logement (RE22), ainsi qu'entre la part des logements sociaux (RE6) et les déplacements domicile-travail en transports en commun (LP2).

Les valeurs des indicateurs de bien-être capabiliste sont en moyenne très proches de celles du bien-être monétaire, à l'exception de la zone de Nancy où elles y sont significativement inférieures. Le bien-être monétaire s'avère plus dispersé que le bien-être capabiliste.

La carte 1 fait apparaître une première opposition entre les communes disposant d'une part importante de logements sociaux, d'une offre de transports en commun et d'une bonne accessibilité aux équipements de proximité (Nancy et sa périphérie, Longwy, Toul) ; et les communes où les ménages ont un fort taux de possession de voitures et sont en situation de non-suroccupation marquée de leurs logements (en bleu).

Le deuxième axe de différenciation de l'espace meurthe-et-mosellan [voir carte 2] classe les communes selon les revenus de leurs habitants et le niveau de confort des logements.

Les niveaux de bien-être monétaire et non-monétaire présentent une autocorrélation spatiale significative positive relativement élevée. Les communes ont tendance à être entourées par des communes à situation de bien-être équivalente. L'éloignement socio-économique des communes «riches» et «pauvres» se double donc d'un éloignement géographique. Cette coïncidence des proximités géographique et statistique est plus forte lorsque l'on mesure le bien-être d'un point de vue monétaire, que d'un point de vue capabiliste.

En utilisant des mesures d'association locale spatiale sur les indicateurs de bien-être monétaire et non-monétaire, on peut identifier les zones du département qui peuvent être qualifiées ou non de zones «ségrégées». Cinq types de zones peuvent être identifiés :

- zone ségréguée : communes «pauvres» entourées de communes «pauvres» (bleu foncé) ;
- zone très favorisée : communes «non pauvres» entourées de communes «non pauvres» (rouge) ;
- îlot de pauvreté : communes «pauvres» entourées de communes «non pauvres» (bleu clair) ;
- îlot de richesse : communes «non pauvres» entourées de communes «pauvres» (rose) ;
- autres (blanc).

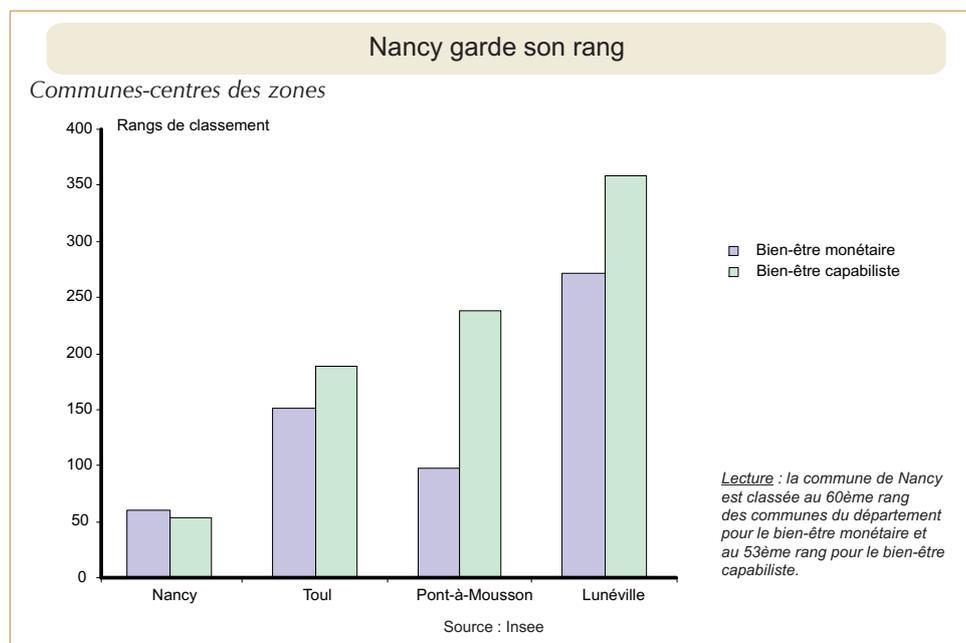
L'utilisation d'une mesure capabiliste du bien-être doit notamment permettre d'identifier des zones ségréguées qui n'auraient pas été détectées avec l'approche monétaire.

La proportion de communes ségréguées est moins importante dans l'approche capabiliste (10%) que dans l'approche monétaire (27%). Ces communes se concentrent principalement dans la zone de Lunéville, et sont absentes des zones de Nancy et de Pont-à-Mousson. L'effet d'agglomération des communes favorisées autour de Nancy est moins étendu dans l'approche par les capabilités que dans l'approche monétaire.

(voir cartes 2, 3, 4, 5)

■ Christian CALZADA

■ Pierre-Yves BERRARD



Mesures du bien-être

	Bien-être	
	Capabiliste	Monétaire
Nancy	0,02	0,03
Toul	0,017	0,015
Pont-à-Mousson	0,018	0,019
Lunéville	0,016	0,009
Autres	0,016	0,015
Meurthe-et-Moselle	0,017	0,017

Moyennes par zone

Ségrégation socio-spatiale du bien-être capabiliste

Zones	Proportion de communes par type dans la zone					
	Nancy	Toul	Pont-à-Mousson	Lunéville	Autres	Meurthe-et-Moselle
Indifférenciées	49,60%	84,50%	88,60%	68,40%	84,70%	73,10%
Favorisées	45,90%	1,00%	3,80%	0,00%	0,00%	11,10%
Ségrégées	0,00%	10,30%	1,30%	24,30%	10,70%	10,40%
Pauvres	4,40%	1,00%	5,10%	0,00%	0,00%	1,90%
Riches	0,00%	3,10%	1,30%	7,20%	4,60%	3,50%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Lecture : 24,3% des communes de la zone de Lunéville sont de type «ségrégées».

Formulation

Soient :

X_i : vecteur de biens possédés par i

$c(\bullet)$: une fonction qui permet de convertir un panier de biens en un vecteur de caractéristiques de ces biens

$f_i(\bullet)$: fonction d'utilisation de l'individu i

F_i : l'ensemble des fonctions d'utilisation f_i parmi lesquelles l'individu i peut effectuer son choix

$h_i(\bullet)$: la fonction de satisfaction que l'individu i retire de ses fonctionnements

On décrit alors :

b_i : fonctionnement atteint par l'individu i lorsqu'il choisit la fonction d'utilisation f_i pour un panier de biens x_i , autrement dit : ce vecteur b_i représente ce que l'individu «est» (*being*), et ce qu'il «fait» (*doing*), le bien-être n'étant qu'une évaluation de ce vecteur :

$$b_i = f_i(c(x_i))$$

La fonction d'évaluation du bien-être sur la base de ces fonctionnements s'écrit alors : $v_i = v_i(b_i)$

L'individu fait face à un ensemble de vecteurs de fonctionnements parmi lesquels il va pouvoir choisir. Cet ensemble de «fonctionnements réalisables» s'écrit : $P_i(x_i) = \{b_i / b_i = f_i(c(x_i)), \forall f_i(\cdot) \in F_i\}$

Le choix de l'individu est également contraint par l'ensemble X_i , le vecteur des «fonctionnements réalisables» devient alors :

$$Q_i(x_i) = \{b_i / b_i = f_i(c(x_i)), \forall f_i(\cdot) \in F_i \text{ et } \forall x_i \in X_i\}$$

L'ensemble Q_i représente formellement l'ensemble des capacités de l'individu, autrement dit la liberté que possède l'individu de choisir parmi toutes les alternatives possibles des fonctionnements qu'il valorise, étant donnés ses caractéristiques personnelles et son environnement social.

Indicateur multidimensionnel de bien-être capabiliste

Le niveau de condition sociale effective n_i de chacune des communes i sera apprécié à l'aide d'un indicateur composite de niveau de bien-être (linéaire) défini par :

$$n_i \equiv N_2^{lin}(X) = \frac{1}{k} \sum_{j=1}^k b_j v_{ij}^2$$

v_{ij} est la distance entre le score x_{ij} obtenu par l'unité spatiale i dans la dimension j de la condition sociale et le score $\min x_{ij}$ de la commune i la plus défavorisée dans la dimension j de la condition sociale, exprimée en % de l'étendue de la distribution des x_{ij} dans la zone étudiée.

$$v_{ij}^1 = \frac{x_{ij} - \min x_{ij}}{\max x_{ij} - \min x_{ij}} \quad \text{ou} \quad v_{ij}^2 = \frac{x_{ij} - \bar{x}_{ij}}{\partial x_{ij}}$$

$b_{ij} \geq 0$ est la pondération normalisée accordée à la dimension j de la condition sociale, $\sum_{j=1}^k b_j = 1$

On considère qu'une commune i est pauvre relativement à un indicateur donné si son score est inférieur à la médiane des scores obtenus par l'ensemble des communes lorraines.

Pour spécifier les scalaires b_{ij} qui informent sur le poids accordé à chacune des composantes j du bien-être, plusieurs solutions ont été discutées dans la littérature.

Plusieurs systèmes de pondération sont envisageables. Nous avons retenu ici, un système de poids qui consiste à réaliser une Analyse en Composantes Principales (ACP) sur les v_{ij}^2 , variables centrées réduites des fonctionnements en utilisant la rotation Varimax. La rotation Varimax permet de simplifier l'interprétation des facteurs en minimisant le nombre de variables qui ont des contributions élevées sur chaque facteur. L'objectif de la rotation orthogonale Varimax est d'identifier une structure factorielle telle que pour chaque facteur, quelques variables aient des contributions élevées, les autres ayant des contributions très faibles. Cet objectif est atteint en maximisant, pour un facteur donné, la variance des carrés des contributions parmi les variables, sous la contrainte que la variance de chaque variable soit conservée. La construction des poids issus de l'analyse utilise ensuite la méthode développée par NICOLETTI *et al.* (2000).

Projections démographiques

Une démographie future fortement liée à celle de Nancy et ses environs

Entre 2006 et 2031, la population du SCoT passerait de 565 000 habitants à 578 000 habitants, soit une augmentation de 2,3%. Le solde migratoire serait négatif (-31 000 personnes) pour l'ensemble de la période (et pour chaque zone d'étude), mais le solde naturel suffirait à assurer l'accroissement de la population.

La zone de Nancy concentre plus de deux tiers de la population du SCoT (cette proportion resterait stable sur les 25 ans), regroupe ses plus grandes agglomérations, et par conséquent pèse grandement sur son évolution démographique. Sa population n'augmenterait que de 0,5%, du fait de l'excédent des naissances sur les décès pratiquement annulé par le déficit migratoire.

Au contraire, les territoires environnants (Pont-à-Mousson, Toul, Lunéville) auraient une croissance démographique plus rapide (de 5% à 6%). Une des explications serait leurs déficits migratoires moins importants. En particulier, ces zones bénéficieraient d'un excédent migratoire avec la zone de Nancy : +5 000 habitants pour la zone de Lunéville et +4 000 habitants pour la zone de Toul.

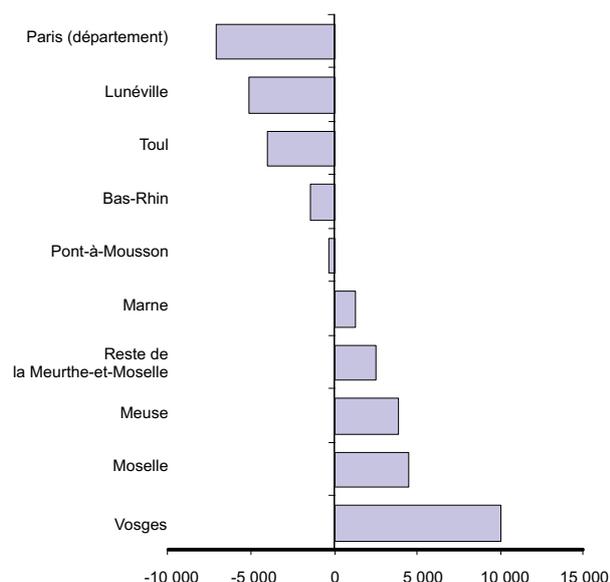
Le vieillissement serait homogène dans les quatre zones d'étude. Il se traduirait par une augmentation de 6 à 7 points de la proportion des personnes de plus de 65 ans dans la population totale.

10 000 habitants supplémentaires dans le SCoTSud54

Zones	2006	2011	2016	2021	Variation 2006-2021	
					TCAM* (%)	Solde
Nancy	386 000	388 000	388 000	388 000	0,04	+ 2 000
Toul	54 000	55 000	56 000	56 000	0,27	+ 2 000
Pont-à-Mousson	51 000	52 000	53 000	53 000	0,31	+ 2 000
Lunéville	74 000	75 000	76 000	77 000	0,25	+ 3 000
ScotSud54	565 000	570 000	572 000	575 000	0,11	+ 10 000

*TCAM : taux de croissance annuel moyen Source : Insee, modèle Omphale, scénario central

Soldes* migratoires de la zone de Nancy entre 2006 et 2031



* arrivées - départs vers les dix principales zones

Lecture : Entre 2006 et 2031, 7 000 habitants quitteront la zone de Nancy pour le département de Paris et 10 000 viendront du département des Vosges.

Source : Insee, modèle Omphale, scénario central

Répercussions sur le nombre de ménages

En 2021, 22 000 ménages supplémentaires seraient présents dans le SCoTSud54 par rapport à 2006, soit une augmentation de 9%. L'augmentation mécanique du nombre de ménages due à l'accroissement démographique serait amplifiée par des facteurs comportementaux : augmentation du nombre de personnes seules (+28,1%) et diminution du nombre de couples (-3,7%). Les personnes seules prendraient de l'importance sur l'ensemble des zones d'étude (de +25% dans la zone de Nancy à +41% dans la zone de Pont-à-Mousson), tandis que la baisse du nombre de couples serait plus marquée dans la zone de Nancy (-5%) que dans les autres zones (stabilité ou diminution plus faible).

Les migrations de ménages observées entre 2001 et 2006 expliquent en partie ces évolutions futures. D'une part, de nombreux couples quittent le SCoT pour le reste de la Lorraine (4 600 départs) et surtout pour les grandes régions (Île-de-France, Rhône-Alpes, PACA principalement) : 7 600 départs et la moitié moins d'arrivées de couples en provenance de ces régions. D'autre part, les ménages constitués de personnes seules arrivent de façon importante de territoires plus proches (reste de la Lorraine et Champagne-Ardenne). De nombreuses migrations de personnes seules sont aussi observées avec l'Île-de-France. Ces phénomènes à l'échelle du SCoT sont fortement influencés par la démographie de la zone de Nancy (arrivées d'étudiants, etc.).

Près de 270 000 ménages dans le SCoTSud54 en 2021

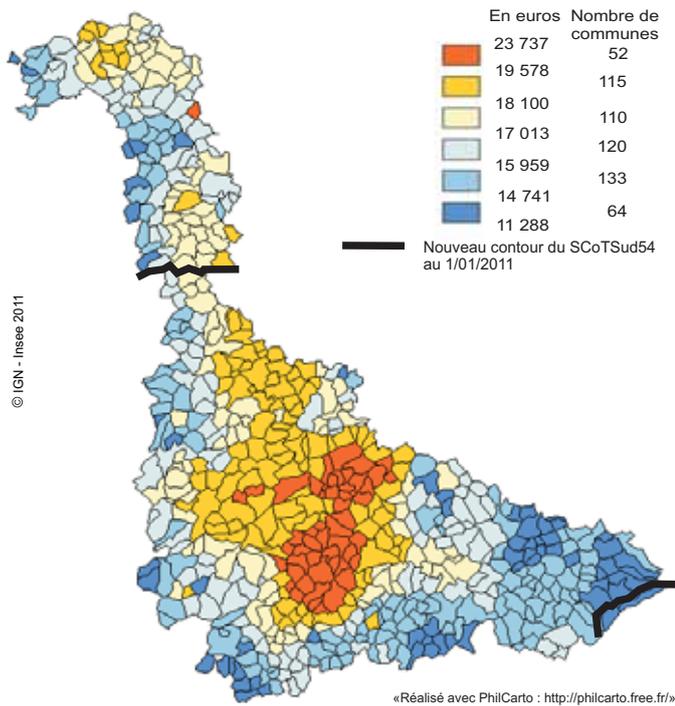
Zones	Ménages en 2006	Ménages en 2021	Variation annuelle 2006-2021	dont effet démographique	dont effet comportemental	Taux de variation annuel (%)
Nancy	173 000	187 000	+ 960	+ 430	+ 520	0,53
Toul	21 000	23 000	+ 150	+ 90	+ 60	0,7
Pont-à-Mousson	20 000	22 000	+ 160	+ 100	+ 50	0,75
Lunéville	30 000	34 000	+ 200	+ 110	+ 90	0,64
ScotSud54	244 000	266 000	+ 1470	+ 740	+ 730	0,58

Source : Insee, modèle Omphale, scénario central

Références bibliographiques :

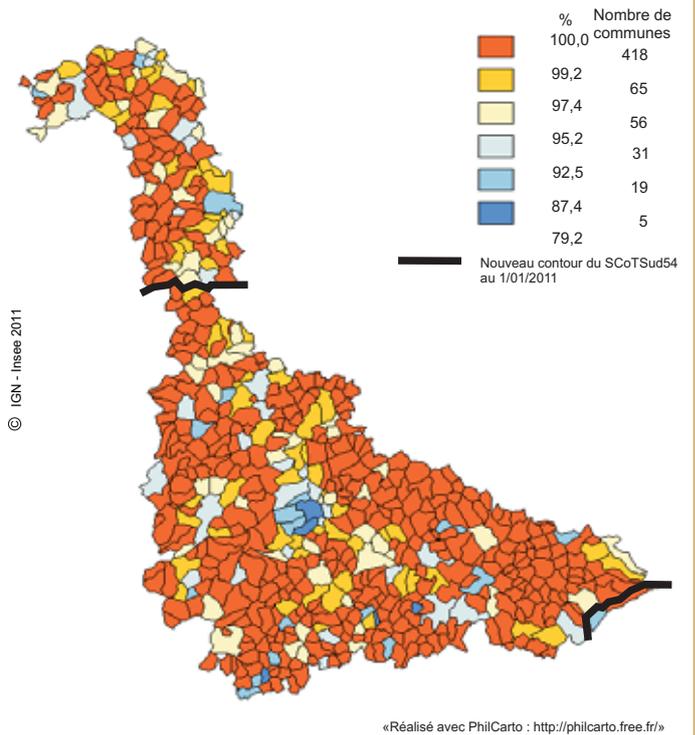
- CERTU, Le schéma de cohérence territoriale, SCOT : contenu et méthodes , DGUHC, CERTU, juin 2003.
- GOZE M., « La stratégie territoriale de la loi SRU », Revue d'Économie Régionale et Urbaine, RERU, n°5, 2002.
- HOCREITERE P., « Le périmètre des schémas de cohérence territoriale et la nouvelle intercommunalité », Droit et Ville, n° 53, 2002.
- JACQUOT H., « L'importance des schémas de cohérence territoriale », Droit et Ville, n°53, 2002.
- JACQUOT H. et LEBRETON J.P., La refonte de la planification urbaine, AJDA, 2001.
- SOLERS-COUTEAUX P., L'ardente obligation du schéma de cohérence territoriale, ADJA, 2003.
- TRAORE S., Les schémas de cohérence territoriale de la loi SRU du 13 décembre 2000, L'Harmattan, 2001.
- BAVAY R., « Introduire l'environnement dans le SCOT », Études foncières, n°116, 2005.
- DGUHC, FNAU, Les prémices de l'inter-SCOT : premier état des lieux de l'articulation des démarches de planification, DGUHC, FNAU, avril 2005.
- DGUHC, Loi Urbanisme et habitat, volet urbanisme, service après vote, DGUHC, août 2003.
- CHELI B., LEMMI A. (1995), "A « Totally » Fuzzy and Relative Approach to the Multidimensional Analysis of Poverty", *Economic Notes by Monte dei Paschi di Siena*, vol. 24, n° 1, pp. 115-134.
- GASPER D. (2007), "What is the capability approach ? Its core, rationale, partners and dangers", *The Journal of Socio-Economics*, Vol. 36, pp. 335-359.
- HICK, R. (2009), "Amartya Sen's capability approach and poverty analysis", paper presented at the Social Policy Association conference, Edinburgh, 1 July.
- BERENGER V., VERDIER-CHOUCHANE A. (2004), « Évolution du niveau et de la qualité de vie dans la zone euro-méditerranéenne : une analyse multidimensionnelle de la pauvreté », *Économie Appliquée*, LVII, n° 4, décembre.
- FARVAQUE N., OLIVEAU J.-B. (2004), « L'insertion des jeunes peu diplômés dans l'emploi : opportunités de choix et contraintes. L'approche par les capacités d'Amartya Sen comme grille de lecture des trajectoires d'insertion », document de travail IDHE, série « RIC », n° 04.11, École Normale Supérieure de Cachan.
- NICOLETTI G., SCARPETTA S., BOYLAUD O. (2000), "Summary indicators of product market regulation with an extension to employment protection legislation", OECD, Economics department working papers, n° 226, ECO/WKP(99)18. <http://www.oecd.org/eco/eco>.
- AFSA C. (2008), « Analyser les composantes du bien-être et de son évolution Une approche empirique sur données individuelles », Série des documents de travail de la Direction des Études et Synthèses Économiques, G 2008 / 12, Insee, décembre.
- TOVAR, E. (2008), « La ségrégation urbaine : représentation économique et évaluation éthique, avec une application à l'Île-de-France des années 1990 », EHESS, Thèse de doctorat.
- TOVAR E. (2008), « Quel périmètre pour la différenciation sociale de l'espace urbain ? Une proposition capabiliste », document de recherche, EPEE, Centre d'Études des Politiques de l'Université d'Evry,
- SEN A.K. (1976), "Poverty : an ordinal approach to measurement", *Econometrica*, 44, pp. 219-231.
- SEN A.K. (1979), "Personal utilities and public judgements : or what's wrong with welfare economics ?", *Economic Journal*, 89(127), pp. 537-58.
- SEN A.K. (1980), "Equality of what ?", dans *Choices, Welfare and Measurement*, Cambridge, Harvard University Press.
- SEN A.K. (1984), "Well-being, agency and freedom - the dewey lectures 1984", *Journal of Philosophy*, LXXXII, n°4, April, pp. 169-221.
- SEN A.K. (1985), "Commodities and Capabilities", *Professor Dr. Hennipman Lectures in Economics*, vol. 7, Amsterdam, North-Holland, 130 p..
- SEN A.K. (1987), *On Ethics and Economics*, Blackwell.
- SEN A.K. (1992), *Inequality Re-examined*, Oxford, Clarendon Press, traduction française de Paul Chempla, *Repenser l'inégalité*, Paris, Seuil, 2000, 282 p..
- SEN A.K. (1993), "Markets and freedoms : Achievements and limitations of the market mechanism in promoting individual freedoms", *Oxford Economic Papers*, 45, pp. 519-541.
- SEN A. K. (1999) *Development as Freedom*, Oxford, Oxford University Press.
- SEN A. K. (2003) *Un nouveau modèle économique : développement, justice, équité*, Paris, Odile Jacob, 479 p..

Carte RE1 : Revenu fiscal médian par UC



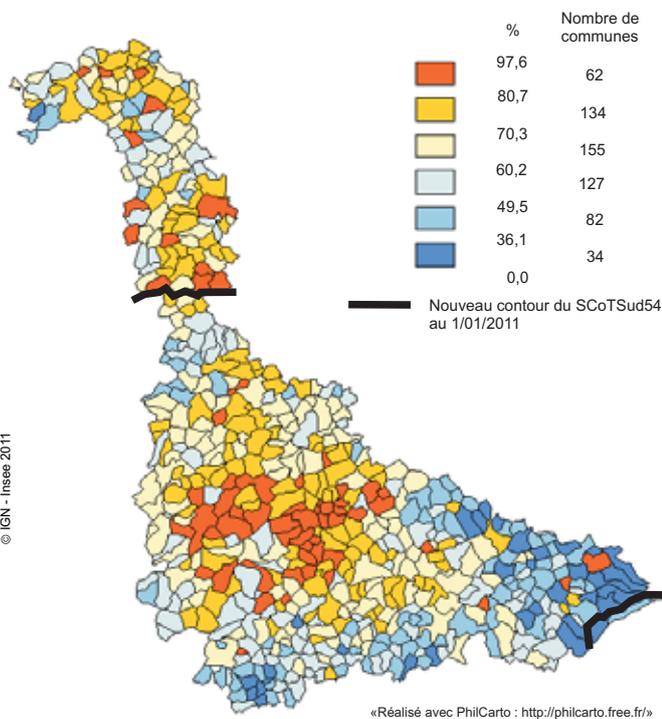
Source : DGI, Impôt sur le revenu des personnes physiques 2007

Carte RE21 : Proportion de ménages qui ne sont pas en situation de «suroccupation» du logement



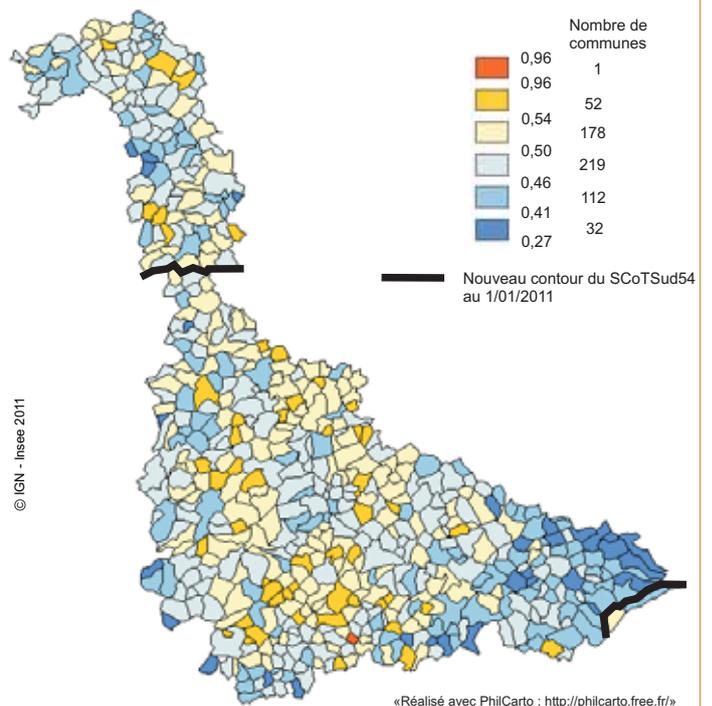
Source : Insee, recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire

Carte RE22 : Proportion de logements «confortables»



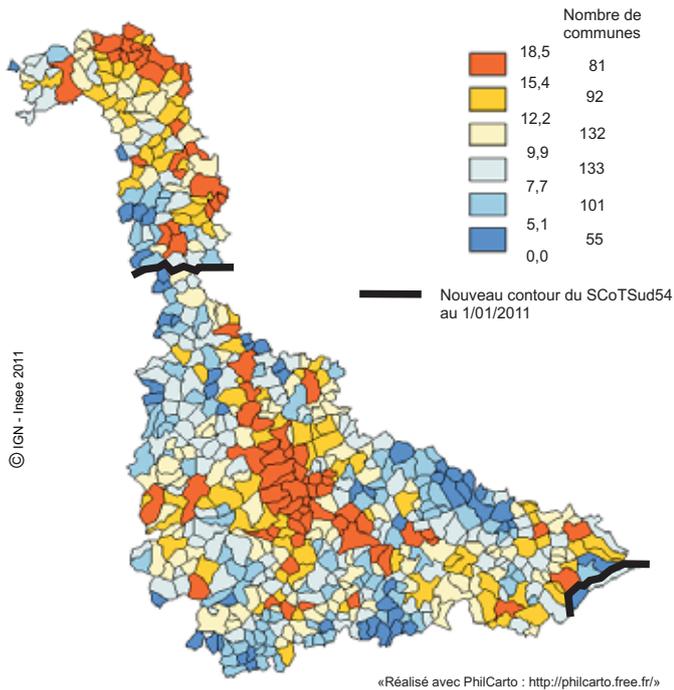
Source : Filocom 2007

Carte RE3 : Indicateur de précarité d'insertion sur le marché du travail



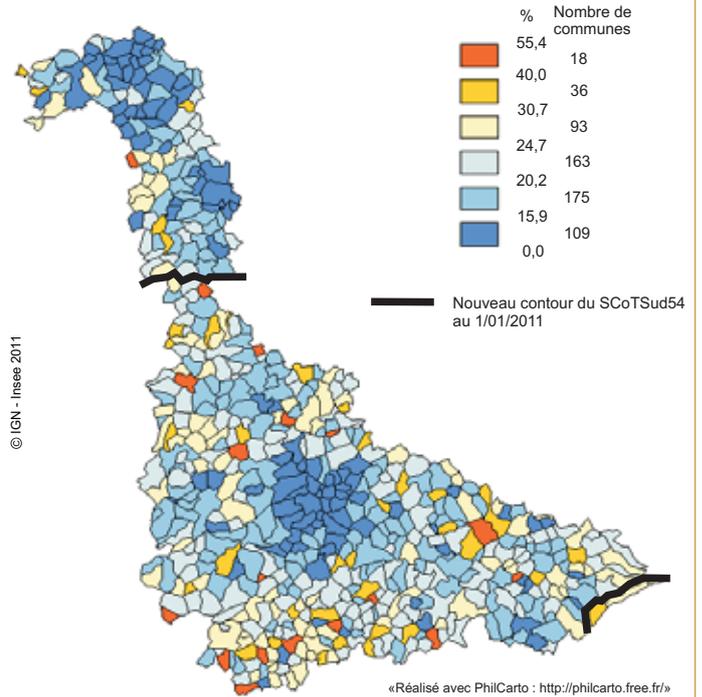
Source : Insee, recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire

Carte RE4 : Indicateur d'accessibilité aux équipements de proximité



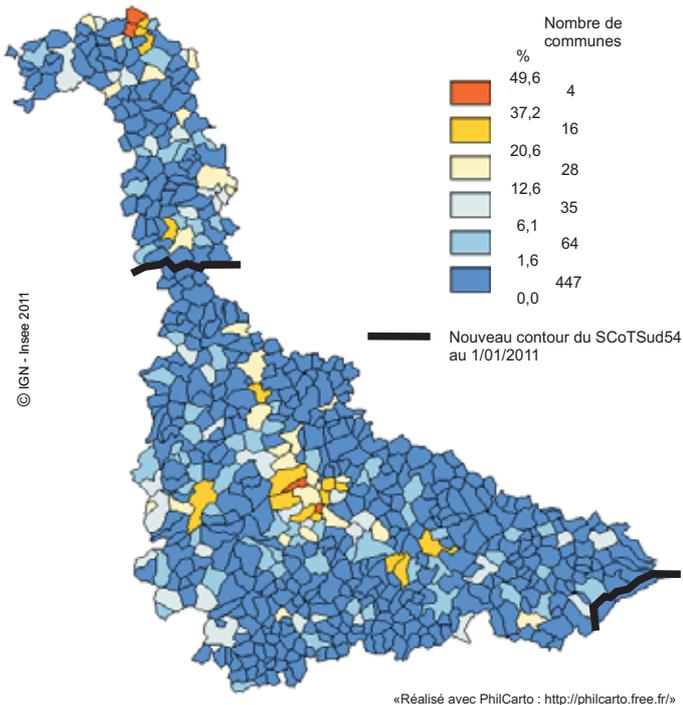
Source : Insee, Base Permanente des Équipements, 2008

Carte RE5 : Indicateur de proximité des emplois : proportion d'individus dont le travail est situé à l'intérieur de la commune parmi la population active ayant un emploi



Source : Insee, recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire

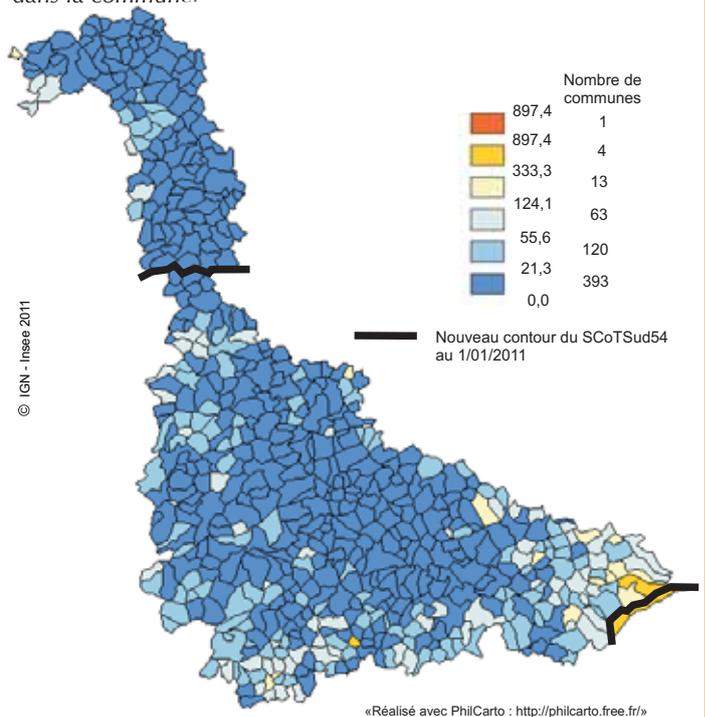
Carte RE6 : Proportion de logements sociaux dans la commune



Source : Insee, recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire

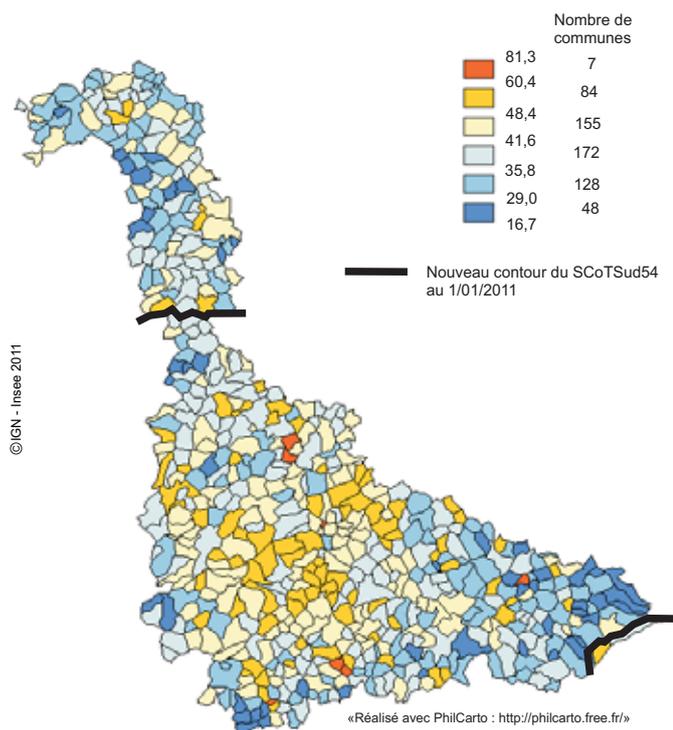
Carte RE7 : Potentiel d'accueil touristique

Le potentiel d'accueil touristique rapporte le nombre de campings, d'hôtels et de résidences secondaires à la population résidente dans la commune.



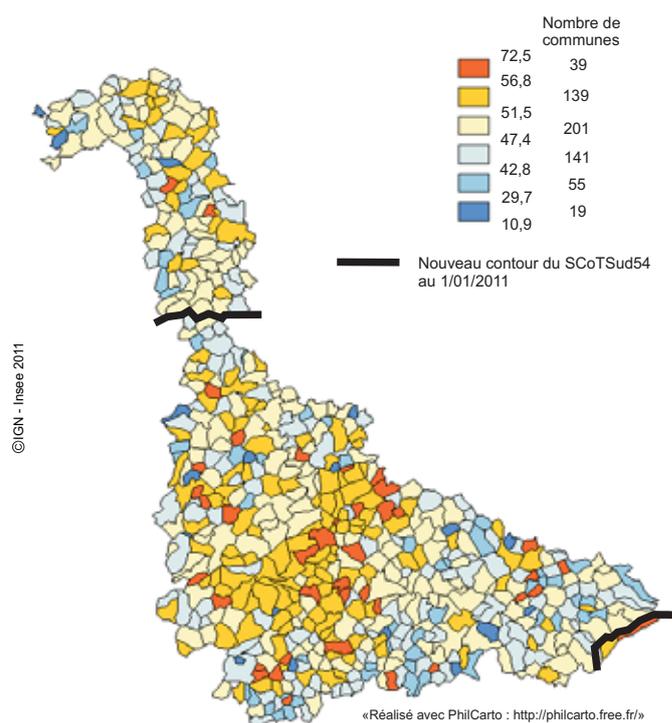
Source : Insee, recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire

Carte LO1 : Niveau d'éducation par commune



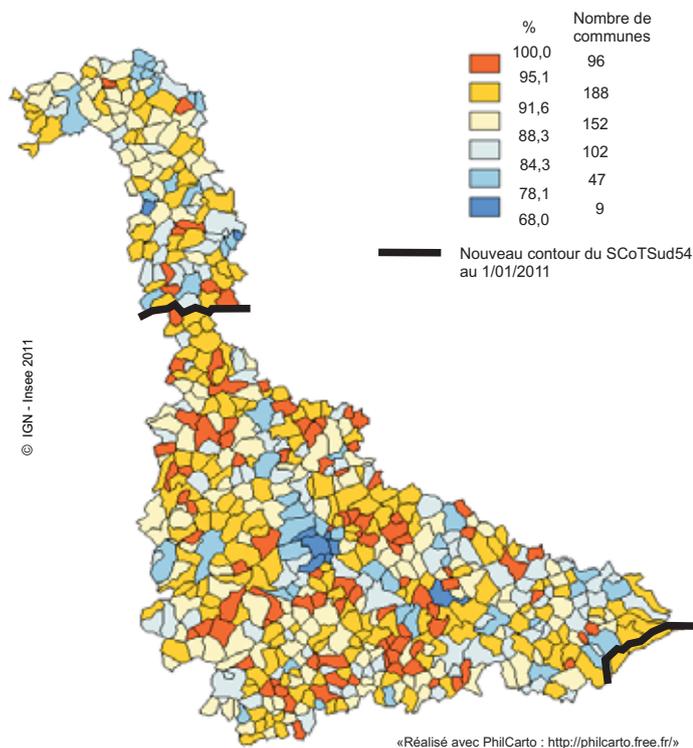
Source : Insee, recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire

Carte LO2 : Degré d'accès à un tissu social diversifié et favorable



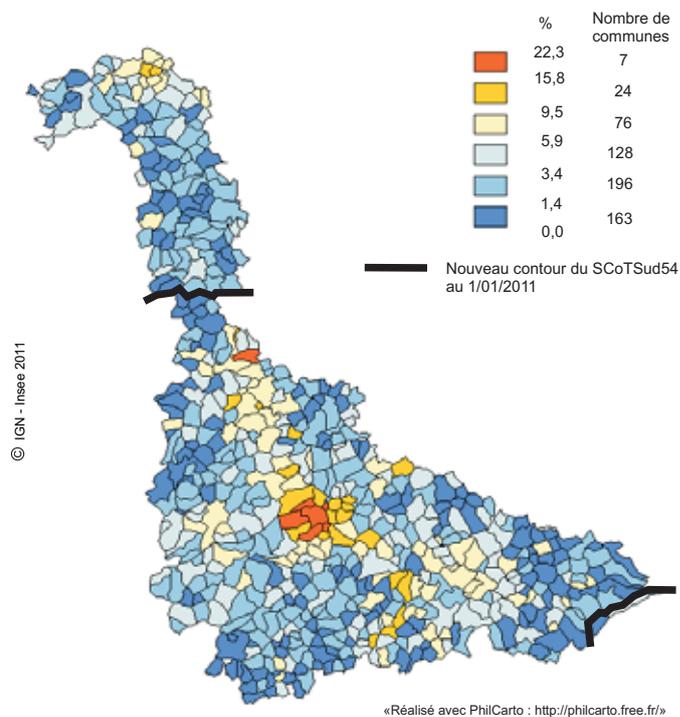
Source : Insee, recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire

Carte LP1 : Proportion de ménages qui disposent d'au moins une voiture



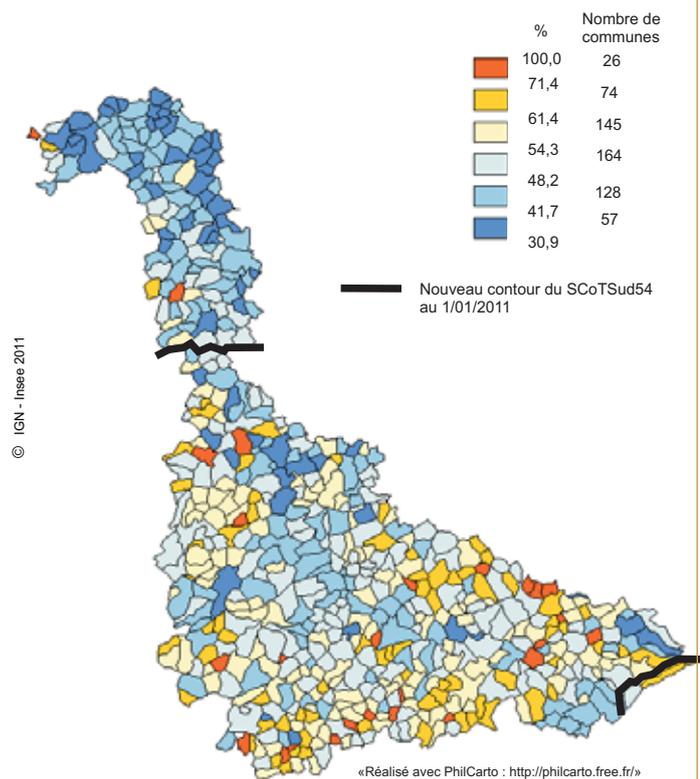
Source : Insee, recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire

Carte LP2 : Part des déplacements domicile-travail en transports en commun



Source : Insee, recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire

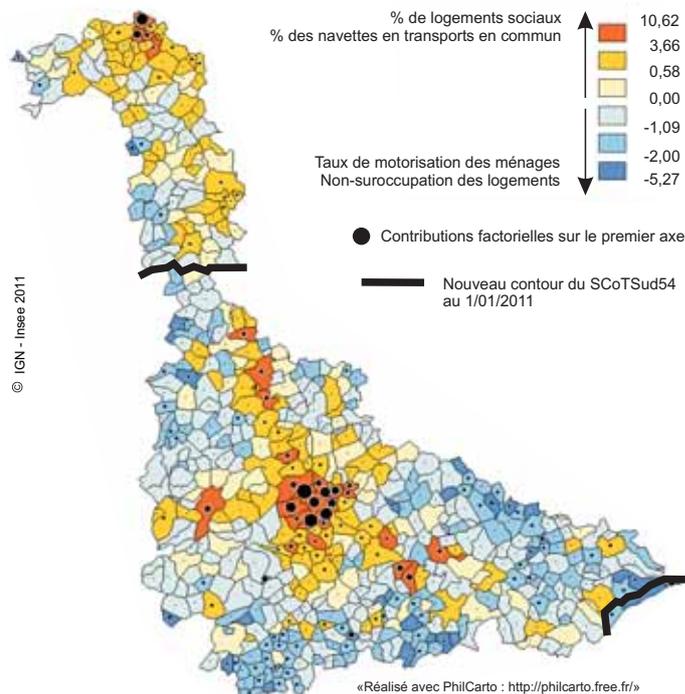
Carte LP3 : Taux de participation des individus aux élections régionales de 2010



Source : Ministère de l'intérieur

Carte 1 : Première dimension qualitative de la différenciation socio-spatiale des communes du département

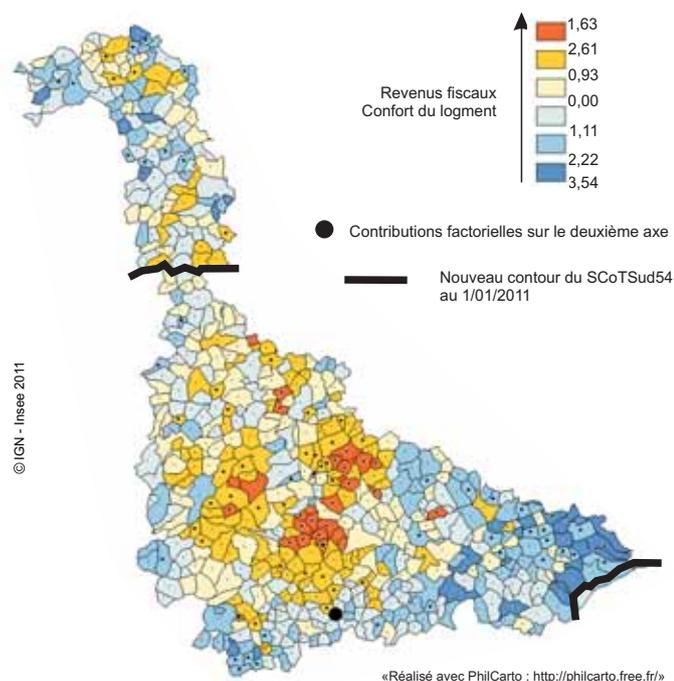
Coordonnées factorielles sur le premier axe de l'ACP



Source : Insee, recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire, Insee, Base Permanente des Équipements 2008

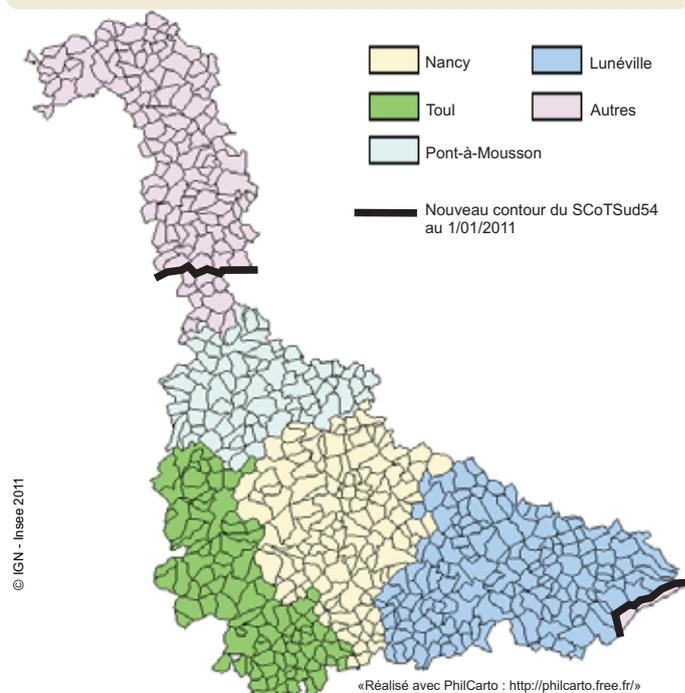
Carte 2 : Deuxième dimension qualitative de la différenciation socio-spatiale des communes du département

Coordonnées factorielles sur le deuxième axe de l'ACP



Source : Insee, recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire, Insee, Base Permanente des Équipements 2008

Zones d'étude



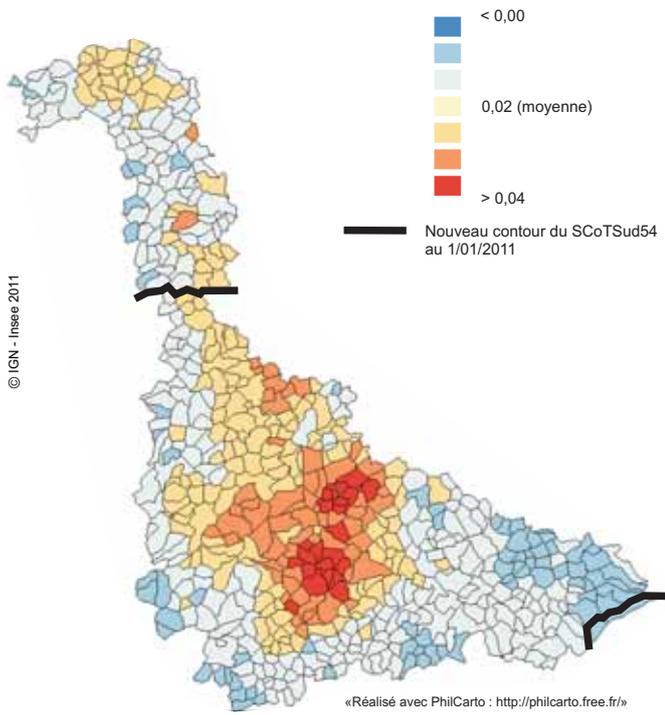
Afin de réaliser les projections démographiques, le ScotSud54 a été découpé en quatre zones : «Nancy» : zone regroupant 93% de la population de l'aire urbaine de Nancy ;

«Toul» : zone regroupant 100% de la population de l'aire urbaine de Toul et 2% de la population de l'aire urbaine de Nancy ;

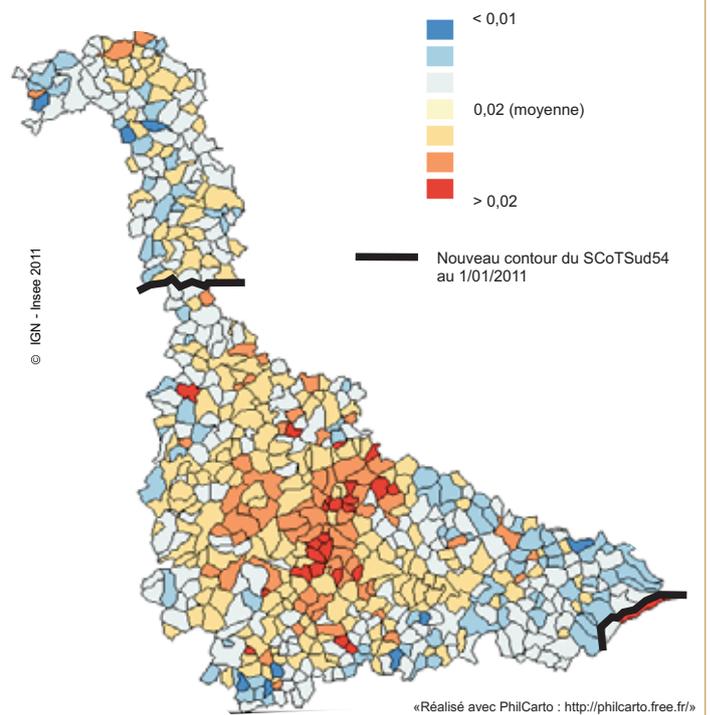
«Pont-à-Mousson» : zone regroupant 100% de la population de l'aire urbaine de Pont-à-Mousson, 1% de la population de l'aire urbaine de Nancy et 0,5% de l'aire urbaine de Metz ;

«Lunéville» : zone regroupant 100% de la population de l'aire urbaine de Lunéville et 4% de la population de l'aire urbaine de Nancy.

Bien-être monétaire

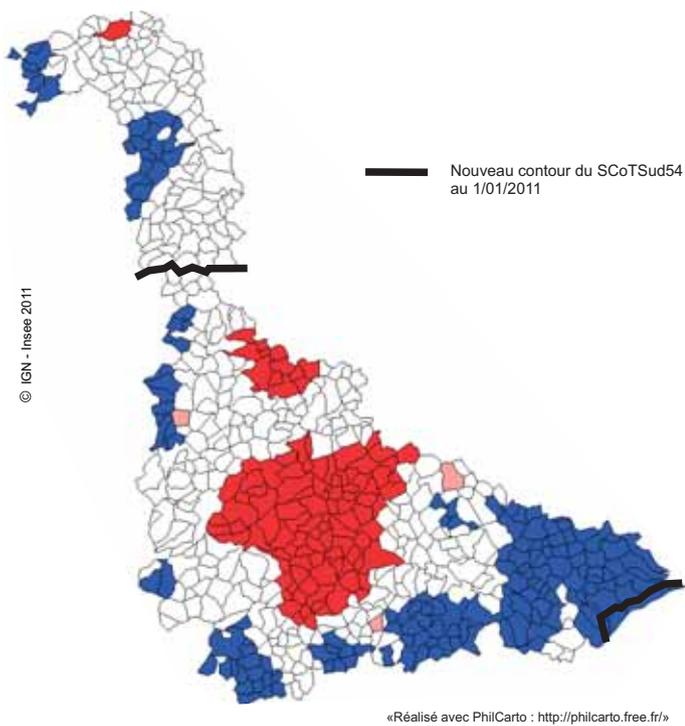


Bien-être capabiliste



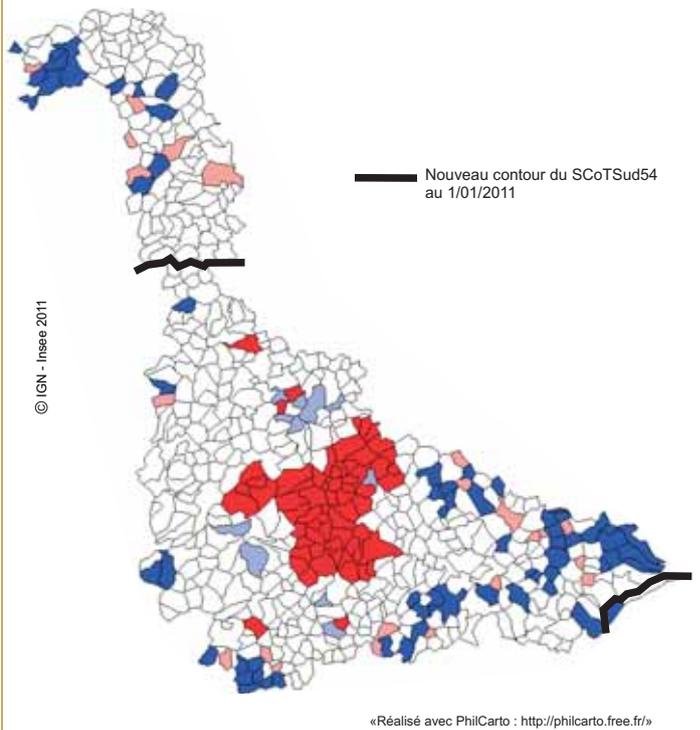
«Clusters» de bien-être monétaire

Indicateur local d'association spatiale (LISA Moran)



«Clusters» de bien-être capabiliste

Indicateur local d'association spatiale (LISA Moran)



Savoir plus :

- Communauté Urbaine du Grand Nancy :

<http://www.grand-nancy.org/>

- Pays du Val de Lorraine :

<http://www.pays-valdelorraine.org/>

- Pays du Lunévillois :

<http://www.pays-lunevillois.com/>

Communauté de Communes du Bassin de Pompey :

<http://www.cc-bassinpompey.fr/>

- SCoTSud54 :

<http://www.scotsud54.com/>

- Fédération Nationale des ScoT :

<http://www.clubdesscot.org/>

- Insee.fr

La Multipole Sud Lorraine : ambition, cohésion et excellence

Soumis à la compétition mondiale, le territoire du Sud Meurthe-et-Moselle mise sur l'ensemble de ses forces pour accroître son attractivité. Il joue la carte du renforcement du processus de métropolisation et vise un positionnement affirmé de l'espace métropolitain dans la Grande Région. Le Sud Meurthe-et-Moselle retrouve une attractivité économique avec une économie diversifiée basée sur la valorisation de l'ensemble des atouts de chaque composante territoriale, qui développe une vocation économique en fonction de ses spécificités.

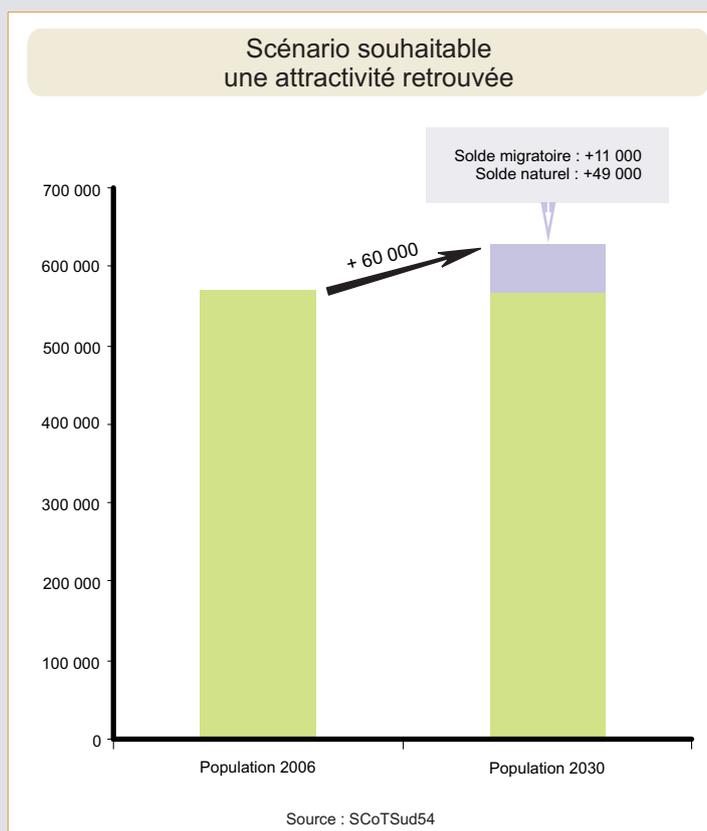
Le scénario tend vers un équilibre entre les trois piliers du développement durable (économie, social et environnement) et repose sur des paris audacieux :

- l'activation des synergies entre production et recherche,
- la valorisation des infrastructures du territoire,
- la constitution d'une métropole «verte» ancrée sur ses atouts environnementaux (trame paysagère, biodiversité, polyculture-élevage et sylviculture),
- des stratégies globales et des modes de gouvernance adaptés à l'échelle du SCoTSud54 s'inscrivant dans le cadre de la nouvelle carte des intercommunalités, du renforcement de leurs compétences et des relations qu'elles peuvent entretenir entre elles.

Au regard de l'ensemble de ces dynamiques de développement, le scénario (SCoTSud54) est favorable à horizon 2030 à une forte croissance démographique (+60 000 habitants), soit deux fois plus que la tendance actuelle et quatre fois celle prévue dans le scénario central de l'Insee.

Le scénario souhaitable (SCoTSud54) envisage un accroissement de la population d'un peu plus de 60 000 personnes d'ici 2030.

■ SCoTSud54



Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Insee

**Institut National de la Statistique
et des Études Économiques**

Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot
CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Christian TOULET

Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Christian CALZADA

Jean-Jacques PIERRE

RESPONSABLE ÉDITORIALE

ET RELATIONS MÉDIAS

Brigitte VIENNEAUX

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

RÉALISATION DE PRODUITS ÉDITORIAUX

Édith ARNOULD

Marie-Thérèse CAMPISTROUS

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2011